

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM181/2022

**OBJET : Règlementation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons
Téléthon varennois
Repas du téléthon**

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2022-02-17-00002 en date du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-10-19-002 en date du 19 octobre 2020 fixant les périmètres de protection dans le département du Rhône ;

VU la demande, en date du 24 novembre 2022, formulée par Monsieur BERTRAND, coordinateur de l'association du téléthon varennois, d'installer un débit de boissons temporaire lors du repas de l'association le samedi 27 novembre 2022 ;

A R R Ê T O N S

Article 1 : L'association du téléthon varennois est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, de 10 h 00 à 22 h 00, le samedi 27 novembre 2022, au centre d'animation pour son repas.

Article 2 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur BERTRAND, coordinateur de l'association du téléthon varennois.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 25 novembre 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

Acte publié le

25 NOV. 2022

A blue ink signature of Bernard Romier, the Mayor, is written over a circular official stamp of the Commune de Grézieu-la-Varenne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE' and 'Rhône 69'.